

# 3.1

## PRINCIPES D'ORGANISATION ET PRÉSENTATION



## III LES DÉLÉGUÉS

### 3.1 INTERMINISTÉRIELS



#### PRINCIPES D'ORGANISATION ET PRÉSENTATION

La politique publique du gouvernement se retrouve dans les différentes missions des services du Pays. Cependant, la mise en place des délégués interministériels sur des stratégies cibles, sans nécessiter la création d'un service, vise à favoriser la lisibilité de la politique publique concernée et de son coût global, permettre la coordination des actions pour une maîtrise éclairée des moyens mis en œuvre et d'en accroître son efficacité.

**Dans le cadre de ses missions, et aux termes de l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels, le délégué interministériel est chargé de :**

- Contribuer à la coordination, de la conception à la mise en œuvre, d'un projet ou d'actions transversales mobilisant plusieurs ministères ou leurs entités de rattachement ;
- Garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action du pays en faveur d'une politique publique sectorielle entre collectivités et parties prenantes;
- Assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires.

**Au 31 décembre 2023 la Polynésie française est dotée de 3 délégués interministériels :**

- Déléguée interministérielle au handicap et à l'inclusion
- Délégué interministériel en charge de la coordination gouvernementale et de l'optimisation de l'action publique
- Délégué interministériel en charge du dialogue social et de la protection sociale généralisée

**En 2023, il a été mis fin aux fonctions :**

- du délégué interministériel aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et aux grandes manifestations sportives et culturelles le 1er juin 2023
- du délégué interministériel à la prospective le 31 août 2023
- du délégué interministériel de l'emploi local le 6 septembre



## ÉTAT SYNTHÉTIQUE PAR DÉLÉGUÉ

### DÉLÉGUÉE INTERMINISTÉRIELLE AU HANDICAP ET À L'INCLUSION



<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa
<b>Adresse postale</b>	BP 2551 - 98713 Papeete-Tahti
<b>Téléphone</b>	40 47 20 20
<b>Courriel</b>	Nathalie.hudry@presidence.pf
<b>Déléguée : Mme Nathalie HUDRY</b>	

Nommée par arrêté n° 00838 CM du 17 mai 2023, Mme Nathalie HUDRY est sous l'autorité du Président en lien avec tous les ministères notamment la Ministre en charge des solidarités.

#### Elle a pour missions :

- d'assurer la prise en compte des droits et des besoins des personnes porteuses de handicap ou en situation d'exclusion dans les politiques publiques du Pays, et si nécessaire de contribuer à leur conception
- de proposer les conditions de mise en œuvre de politiques ou d'actions publiques plus inclusives pour tous, notamment en faveur des personnes porteuses de handicap
- d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires tant du secteur public, associatif que privé pour garantir la cohérence, la lisibilité et l'évaluation de l'action du Pays en faveur des personnes porteuses de handicap ou en situation d'exclusion
- de coordonner les actions dans ces domaines
- d'identifier tous les leviers d'actions permettant d'inscrire notre Pays dans une démarche de coopération régionale, européenne et internationale accrue, dans le respect des conventions signées

#### La déléguée porte ses actions sur 3 thématiques :

##### La reconnaissance du handicap et sa prise en charge. Ainsi, elle est engagée à :

- actualiser le cadre législatif (délibération 82-36 du 30 avril 1982) et le mettre en adéquation avec les actions ;
- préciser les modalités d'application du Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) pour une meilleure transparence;
- faire adopter la reconnaissance universelle des cartes PMR
- apporter une réelle reconnaissance du handicap et une dignité rendue par la révision de l'« Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) » et du guide barème des taux d'incapacité ;
- ajuster la liste des produits et des prestations remboursés par la CPS pour meilleur bien-être des personnes et plus de performances au travail avec une prise en charge pour tous les besoins ;

- mutualiser les deux instances du handicap (CTES et COTOREP) pour un véritable suivi du parcours des personnes en situation de handicap ;
- informer sur le certificat médical d'un handicap dans l'objectif des décisions plus éclairées, plus justes et moins de demandes d'enquête sociale ;
- simplifier l'instruction des dossiers via une plateforme de professionnels médicaux et paramédicaux pour une approche globale.

**Autonomie de la personne en situation de handicap. Ainsi, elle est engagée à :**

- Inciter les commerces spécialisés à diversifier leurs offres en prenant en compte les nouvelles technologies ;
- adapter le transport et les véhicules aux personnes en situation de handicap et l'examen du permis de conduire avec la prise en compte des besoins spécifiques et faciliter son accès ;
- poursuivre la sensibilisation pour un changement du regard et une meilleure accessibilité générale ;
- actualiser le niveau des amendes de non-conformité aux normes d'accessibilité

**Épanouissement de la personne en situation de handicap. Ainsi, elle est engagée à :**

- en matière d'insertion professionnelle, de participer à la refonte des dispositifs d'aide à l'embauche, faire monter en compétence des personnes en situation de handicap en ciblant les secteurs prioritaires ;
- échanger avec les organismes France Travail dont le taux d'activité des personnes handicapées a atteint 44% en 2022 et, ARBETSFÖRMEDLINGEN, organisme suédois qui a opté pour une approche par les droits fondés sur le principe de non-discrimination ;
- poursuivre et renforcer les partenariats notamment le MEDEF ;
- en matière sportive, valoriser le handisport, inciter l'accessibilité des plages, à l'achat et à l'installation de supports ou de matériels de mise à l'eau des PMR





<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa
<b>Adresse postale</b>	BP 2551 - 98713 Papeete-Tahiti
<b>Téléphone</b>	40 47 20 00
<b>Courriel</b>	Anthony.pheu@presidence.pf
<b>Délégué : M. Anthony PHEU</b>	

**Nommé par arrêté n° 00983 CM du 5 juillet 2023, M. Anthony PHEU a pour missions :**

- de coordonner l'action gouvernementale pour la réalisation des grands projets de la Polynésie française
- d'assurer la cohérence des politiques publiques majeures menées à échéances de cent jours, deux puis cinq années de la mandature et de leur attachement au programme de Gouvernement à réaliser.

Dans ce cadre, les actions 2023 du délégué interministériel se sont inscrites principalement dans la coordination et la cohérence de la politique publique dans les quatre secteurs prioritaires de la mandature à savoir le tourisme, le secteur primaire, les secteurs du numérique et de l'audiovisuel et la transition écologique.

## **1. Le tourisme**

### **Le Délégué interministériel a assuré :**

- le suivi des dossiers de la communauté de commune Tereheamanu dans la perspective des Jeux olympiques 2024 ;
- le Soutien au Campus des Métiers et des Qualifications Professionnelles secteur hotellerie restauration du Pacifique avec le développement d'une signature culinaire polynésienne qui vient colorer l'ensemble des formations ainsi que l'aide à la création du 1er bac pro international des métiers de l'hôtellerie restauration ;
- la coordination de l'accueil d'étudiantes néo-calédoniennes en structure hôtelières privées ;
- le suivi du projet du Village tahitien ;
- la mise en place de la fiscalité des meublés touristiques et conciergerie ;
- la résolution de problématiques des prestataires de transports terrestres des Marquises ;
- la facilitation des échanges entre les acteurs perlicoles des Gambiers et le ministère en charge des ressources marines.

## **2. Le secteur primaire**

Dans le cadre du secteur primaire, le délégué interministériel a apporté sa contribution aux réflexions sur la création d'un Centre des Métiers et des Qualifications dans le secteur maritime et les opportunités d'évolution du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie Française

## **3. Les secteurs numériques et audiovisuels**

En 2023, le délégué interministériel a participé aux réflexions sur l'opportunité du déploiement du projet « Les P'tits As du casting » en Polynésie, opération visant, pour les enfants de 10 à 14 ans rêvant de devenir acteur/actrice, à détecter les jeunes talents de demain en leur permettant de vivre une expérience d'apprentissage entourée des plus grands noms du cinéma et de la télévision.

Il a contribué au déploiement de la Stratégie du numérique portée par la Direction générale de l'économie numérique, notamment le projet « Speak tahiti », les « Innovation Outre-Mer days » et au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie des systèmes d'information du Pays pilotée par la Direction des systèmes d'information.

## **4. La transition écologique**

**En matière de transition écologique, le délégué a participé aux travaux relatifs :**

- à l'opportunité d'un SWAC au village tahitien et d'un système d'énergie thermique des mers dans la zone de la communauté de commune de Tereheamanu ;
- au projet Marara fly relatif à un bateau écologique pour les clients haut de gamme de Bora Bora ;
- aux travaux liés au renforcement de la souveraineté énergétique de la PF et à la politique énergie du Pays de manière générale ;
- à la définition stratégique relative au projet UN-SPIDER visant à améliorer les actions et la gestion des risques face aux catastrophes naturelles.

## **5. Actions transversales sur les quatre secteurs prioritaires**

**De par sa mission, le délégué interministériel intervient également sur des projets transversaux et stratégiques tels que :**

- les relations entre le MEDEF et le gouvernement ;
- le dossier Eutelsat/Oneweb relatif aux télécommunications via satellite ;
- les projets en lien avec les forces armées en Polynésie française ;
- la recherche de partenaires financiers pour soutenir les politiques publiques du Pays.

## 6. Autres actions hors secteurs prioritaires

Hors les secteurs prioritaires identifiés pour la mandature, le délégué intervient également dans différents domaines tant dans le cadre de sa mission de coordination interministérielle que d'optimisation de l'action publique.

### a. Coordination interministérielle

- **Participation aux travaux interministériels** : Préparation du 1er séminaire gouvernemental, Renégociation du Contrat de Développement et de Transformation de la Polynésie, COPIL JO, PSG, Projet de Rénovation Urbaine de Mama'o, élaboration du Budget Primitif 2024, communication des 100 jours, Bouclier qualité prix, accueil de la délégation du CESE national,...
- **Actions liées au rayonnement international de la Polynésie française** : Adhésion à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Forum de la Francophonie du Pacifique, Forum de la Jeunesse Francophone au Vietnam,...
- **Soutien aux ministères sur des sujets spécifiques** : soutien au MJP (COPF, Boxe,...), soutien au MEE (retour des lauréats de concours de l'éducation nationale en Polynésie), MGT (Flotille administrative),...

### b. Optimisation de l'action publique

- Suivi de la délégation polynésienne à Paris et projet de création d'une délégation à Nouméa ;
- Plan d'action pour la mise en œuvre opérationnelle des Indicateurs des Objectifs de Développement Durable pour la Polynésie française;
- Implication dans le projet de transformation de l'administration polynésienne ;
- Implication dans les travaux de réforme du Code Général des Collectivités Territoriales





<b>Siège Adresse géographique du siège</b>	Rue Tepano JAUSSEN – Immeuble Papineau 3 <sup>ème</sup> étage
<b>Adresse postale</b>	B. P. 308 – 98713 Papeete
<b>Téléphone</b>	40 50 80 00
<b>Courriel</b>	directiondutravail@travail.gov.pf
<b>Délégué : M. Pierre FREBAULT</b>	

M. Pierre FREBAULT a été nommé par arrêté n° 1534 CM du 6 septembre 2023.

### Voici les éléments succincts du rapport d'activité pour l'année 2023

#### Au titre du dialogue social :

##### Participation et conduite

- **Dialogue social (négociations salariales) :**

D'octobre 2023 à février 2024 (à raison de 3 réunions pour chacun des 15 secteurs concernés) au total 41 réunions tenues.

##### Signature d'un accord pour 10 secteurs.

- **Observatoire de l'emploi :** réunions le 28/03/2023, le 12/12/2023, le 19/12/2023 et le 14/05/2023
- **CGT :** le 12/12/2023 (OETH, budgets entreprises, travaux urgents)(+ le 24/04/2024 : MAE SEFI)

##### Au titre de la PSG :

- Élaboration avec les services concernés (ARASS et CPS) des lettres de cadrage budgétaires des différents Régimes de Protection Social (RSPF, RNS et RGS).

##### Suivi des travaux du CA de la CPS pour notamment les adoptions budgétaires des différents régimes.

- Élaboration des différents textes soumis à approbation du CM pour le rendu exécutoire des budgets.
- Préparation des projets de texte sur la réforme de la PSG

